

REGLEMENT



CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX 8 JUIN 2023, COUR DES COMPTES

La DFCG – Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion – à travers son Président national et son groupe Services Publics – a décidé de primer les Directeurs Financiers du secteur public pour l'excellence de leurs réalisations et de leurs parcours en créant le Prix du Directeur Financier Services Publics en 2022.

CGI



EY

Building a better
working world

SP

Services
Publics
DFCG.

MichaelPage



1- PRÉAMBULE & CANDIDATS

Le prix du Directeur Financier Services Publics récompensera les initiatives et parcours dans la filière financière ayant contribué à des projets significatifs et rayonnants en France.

2- LE PRIX

Pour sa seconde édition, le prix sera décerné à l'occasion des Assises Nationales des Services Publics, le jeudi 8 juin 2023 à la Cour des comptes.

3- LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour concourir à ce Prix, chaque candidat devra apporter la démonstration de ses expériences effectuées au regard de différents critères :

- Être directeur financier en poste au sein d'une administration centrale, d'un organisme public ou au sein d'une collectivité territoriale
- Avoir porté le projet permettant des réalisations concrètes
- Manager des équipes
- Il n'est pas obligatoire d'être membre de la DFCG pour concourir
- Les membres du jury ainsi que l'ensemble des partenaires ne sont pas autorisés à concourir

4- LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats souhaitant participer devront envoyer au plus tard le **lundi 8 mai 2023** leur dossier de participation ainsi que leur CV par mail à lisahulne@dfcg.asso.fr

La participation au Prix est gratuite.

La confidentialité des informations recueillies dans les dossiers sera assurée.

5- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être valable, le dossier de candidature devra impérativement comporter le dossier de participation dûment rempli avec un descriptif synthétique d'un projet phare sur lequel ils auront joué un rôle clé.

Les candidats s'engagent à renseigner leur dossier de façon exacte, sur la base d'éléments objectifs, précis et vérifiables. Ils peuvent joindre à leur dossier tout complément d'information ou document jugés utiles et susceptibles d'illustrer leur(s) action(s).

PROCESS DE SÉLECTION

- Envoi du dossier de candidature (au plus tard le lundi 8 mai 2023)
- Validation de l'éligibilité de la candidature par les membres du jury
- Auditions devant le jury sur les dossiers validés (mardi 30 mai 2023)
- Cérémonie de remise de Prix (jeudi 8 juin 2023)

6- COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont des professionnels issus des services publics mais aussi du privé ainsi que des partenaires privilégiés, choisis parmi les acteurs de la vie financière et économique.

Ils sont soumis à une obligation de confidentialité concernant les dossiers de candidatures, les débats qui auront lieu lors de la réunion du jury, les nominations et les résultats définitifs jusqu'à la remise du Prix.

7- TYPOLOGIE DES PROJETS PRÉSENTÉS : PERIMÈTRES

Ce prix récompensera le candidat pour ses compétences dans le cadre d'un projet financier ou plus largement organisationnel (position fonctionnelle dans le cadre du projet) tel que (liste non exhaustive) :

- La modernisation des processus et des organisations de la fonction financière en environnement public
- La mise en place d'une cellule de contrôle de gestion ou d'aide au pilotage
- L'accompagnement dans l'amélioration de la performance publique de l'organisme
- L'amélioration de la performance des services comptables et budgétaires : qualité des SI, qualité comptable, appropriation par les décideurs
- La mise à disposition d'informations financières ouvertes, publiques et partagées : open-data, données et indicateurs financiers, publicité budgétaire
- Une finance publique responsable, durable et verte : démarche RSO/RSE, clause d'insertion/social/durable, green budgeting, gender budgeting
- Développement de projets digitaux innovants utilisant notamment l'Intelligence Artificielle

8- REMISE DU PRIX

Le Prix sera matérialisé par un objet distinctif remis par le Président du Jury au candidat lauréat lors de la cérémonie. Il fera l'objet d'un communiqué de presse et d'une information sur les différents supports de communication internet de la DFCG, CGI, EY et Michael Page, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le lauréat pourra utiliser son Prix à toutes fins qu'il jugera utiles à condition de mentionner la DFCG, CGI, EY et Michael Page.

9- RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature au Prix du Directeur Financier Services Publics entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui devra être dûment validé par le candidat.

Par la validation de son dossier de candidature, chaque candidat déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droit d'auteur et des droits à l'image des documents et éléments qu'il fournit. Il garantit à ce sujet les organisateurs du Prix de toutes réclamations et poursuites.

10-DURÉE

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération, sans que leur responsabilité puisse être engagée.



DOCUMENTS À FOURNIR :

- L'organigramme de l'entité publique
- L'organigramme de la direction financière
- Le dernier rapport annuel ou tout document de présentation des objectifs, missions et les résultats annuels de l'entreprise
- Une vidéo de 2 mn sur le projet et le parcours du candidat (en option)
- Votre CV et biographie (10 lignes)
- Votre photo (format JPEG 300 DPI)
- Logo de l'entité publique (format JPEG 300 DPI)
- L'autorisation de concourir avec le document d'autorisation de candidater signé par le responsable légal



**Merci d'adresser le dossier de candidature complété et les pièces à fournir au plus tard le lundi 8 mai 2023 par mail à lisahulne@dfcg.asso.fr
Pour tous renseignements complémentaires : 01 42 27 82 02**